

Les Loges en Josas, le 3 juin 2015

Monsieur CORBIN de MANGOUX
Préfet des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES cedex

Objet : Nuisances aériennes de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à la réunion du 15 avril 2015 de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, nous souhaitons vous faire part à nouveau des préoccupations partagées par les élus et les riverains quant aux nuisances occasionnées par le trafic aérien de cette plate-forme, et des réflexions auxquelles nous ont conduits les présentations et délibérations intervenues au cours de cette réunion.

Par courrier de fin 2014 et début 2015, les maires des communes, d'une part, et les associations constitutives en Alliance Associative, d'autre part, vous ont alerté sur l'absence de dispositions concrètes de réduction des nuisances occasionnées par les activités aériennes de l'aérodrome, aucune des perspectives tracées fin 2013 dans cet objectif n'ayant été mise en œuvre.

C'est donc à juste titre que les maires des communes ont évoqué, dans la lettre qu'ils vous ont adressée le 4 décembre 2014, « la perte de confiance des élus, des associations et des riverains », et vous ont exprimé le sentiment « d'avoir été trompés ».

Dans votre lettre du 11 mars 2015, en réponse à la demande de rencontre sollicitée par l'Alliance Associative dans son courrier du 20 janvier 2015, vous évoquiez la présentation à la réunion de la CCE fixée au 15 avril, des « résultats concrets des différents travaux, avec des échéances précises ».

Or, non seulement les propos et échanges tenus dans cette réunion n'ont pas révélé d'avancée significative sur les objectifs précis identifiés fin 2013, mais de plus les propositions exposées dans le tableau de suivi des mesures communiqué à la CCE sont très loin de répondre aux attentes et exigences des maires et des associations d'une réduction à court terme des nuisances.

A l'exception du recensement CALIPSO, mais à échéance incertaine de janvier 2017, aucune des dispositions d'urgence et concrètes demandées par les maires et les associations n'est prise en compte.

Aussi, dans l'attente d'examen et de suite des différentes propositions de reconversion des activités de l'aérodrome, et de l'hypothétique mise de l'E-fan à disposition de ses usagers, nous réitérons avec insistance la demande d'adoption de premières mesures à effet immédiat de réduction des nuisances, notamment :

- l'interdiction de vol des avions à propulsion thermique basés les plus bruyants et les plus polluants, dans l'attente de la mise en œuvre de CALIPSO,
- La mise en place d'un quota de tours de piste,
- l'interdiction des activités de loisir d'hélicoptères sur le PNR,

auxquelles nous ajoutons :

- l'extension des jours et horaires des plages de silence, aux samedis et jours fériés, et de 11 h 30 à 16 h30.

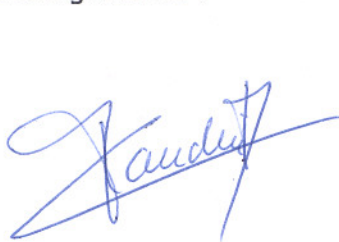
Nous formulons en outre notre complète désapprobation de toute perspective de développement du trafic d'aviation d'affaire et des vols IFR, générateurs de fortes nuisances, sur les communes des Loges-en-Josas et de Jouy tout particulièrement, et sans aucune justification de nécessité, comme démontré par l'absence d'intérêt manifesté par le très large panel d'entreprises consultées par CGX-Aéro dans le cadre de son étude.

Nous considérons que les conditions de tranquillité, de sécurité et de salubrité, que l'Etat a charge et responsabilité de faire respecter, doivent prévaloir sur toute autre considération de commodité d'usage et d'intérêts économiques privés, d'impact d'ailleurs particulièrement limité dans le cas présent, l'essentiel du chiffre d'affaires de l'aérodrome et des emplois provenant de l'activité de maintenance des hélicoptères très peu génératrice de mouvements d'appareils.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le Préfet, d'user des pouvoirs et prérogatives attachés à votre autorité afin que soient adoptées ces mesures de réduction substantielle et à court terme des nuisances occasionnées aux habitants par les activités aériennes pratiquées sur cet aérodrome.

Comptant sur votre meilleur accueil et suite favorable à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très respectueuse considération.

Les signataires :



Pour ACCMH
Membre de l'Alliance



Pour ACCRO des Loges
Membre de l'Alliance



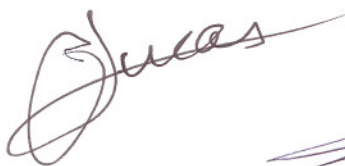
Pour ADVMC
Membre de l'Alliance



Pour AGPV
Membre de l'Alliance



Pour ASTLJ
Membre de l'Alliance



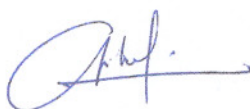
Pour AVB
Membre de l'Alliance



Pour Gif Environnement
Membre de l'Alliance



Pour IdFE
Membre de l'Alliance



Pour UAPNR
Membre de l'Alliance



Pour VCC
Membre de l'Alliance



Pour VHRS
Membre de l'Alliance



Pour SRE
Membre de l'Alliance

Copies :

- Maires des communes de Boulay-les-Troux, Châteaufort, Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Jouy en Josas, Loges en Josas, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint Lambert-des-Bois, Saint Remy-lès-Chevreuse, Toussus-le-Noble, Villiers-le-Bâcle
- Madame Valérie PECRESSE députée de la 2^{ème} circonscription des Yvelines
- Monsieur Yves VANDEWALLE conseiller départemental des Yvelines, président du PNRHVC